

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

A 20 H 00, à l'atelier communal, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Présents : Liliane HOMBERT, Michel DECKERT-DIESEL, Céline BENDEL (à compter du point n° 7), Jean-Bruno FOHRER, François ANTONY, Jean-Jacques FOURMANN, Tonino FANTETTI, Edith RIEFFLE, Fabrice WINTZER, Alexandre CARITEY, Sylvia FURSTOSS, Emilie BERINGER, Sophia ARMAND, Gérard BESIN, Nicole MONTANI, Sandrine HENNER, Laurent HUGELIN

Absente excusée : Corinne INVERNIZZI

Procurations : Céline BENDEL à Liliane HOMBERT du point n° 1 au point n° 6
Corinne INVERNIZZI à Édith RIEFFLE

Secrétaire de séance : Marine WAGNER

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. NOMINATION D'UN GARDE-CHASSE – LOT N° 1
4. SCOT – AVENANT À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIÈRE D'URBANISME
5. LOTISSEMENT « LES MOISSONS » – CONVENTION PORTANT TRANSFERT DES VOIRIES ET RÉSEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC
6. FINANCES – OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
7. AIRE DE JEUX « AUX QUATRE VENTS »
8. RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE
9. DIVERS
10. O.N.F. – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX
11. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS

Avant le début de séance, M. le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire et autorise l'ajout du point n° 10 « O.N.F. – Programme de travaux patrimoniaux ».

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 03 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis Obere Tiergarten, section 8 n° 398/203 et 565/205
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 6 rue des Saules, section 8 n° 559/340
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 2 B rue des Roses, section 5 n° 479/130 et 584/205
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis Obere Tiergarten section 8 n° 328/203

3. NOMINATION D'UN GARDE-CHASSE – LOT N° 1

Monsieur THUET Jacques, locataire du lot de chasse N° 1, sollicite la nomination de Monsieur GUTHMANN Alain en qualité de garde-chasse.

Vu le cahier des charges des chasses communales ;

Vu les pièces présentées ;

Le Conseil municipal, après délibération, émet un **AVIS FAVORABLE** à cette demande.

4. SCOT – AVENANT À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIÈRE D'URBANISME

M. le Maire informe les élus du Conseil municipal de la mise en place de l'avenant n° 1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme signée le 26 mai 2016 par la Commune de Blodelsheim et le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

L'avenant n° 1 porte sur les modifications suivantes :

- L'article 9 « Conditions financières » est modifié comme suit :

La prestation de service réalisée par le syndicat mixte donnera lieu, annuellement, à un appel de fonds au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, pendant toute la durée de la convention.

Le coût de la prestation, visée aux articles 2 et 5, est fixé forfaitairement à 4,50 €/habitant, selon le chiffre issu du dernier recensement général de la population en vigueur. La commune s'acquittera de cette somme au mois de janvier.

- L'article 10 « Durée et résiliation » est modifié comme suit :

La convention est signée pour une durée de 6 ans reconductible tacitement.

Elle pourra être dénoncée, au mois de janvier de chaque année, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 3 mois.

En cas de dénonciation par la commune, elle s'acquittera, dans un délai d'un mois, d'une pénalité forfaitaire correspondant à un an de prestation (4,50 €/hab).

En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal administratif de STRASBOURG.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 a la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Commune de Blodelsheim et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant.

5. LOTISSEMENT « LES MOISSONS » – CONVENTION PORTANT TRANSFERT DES VOIRIES ET RÉSEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC

Un lotissement privé « Les Moissons » à usage d'habitations est projeté par la société FONCIÈRE HUGUES AURÈLE, lotisseur, rue du 8 Février à Blodelsheim.

La société FONCIÈRE HUGUES AURÈLE propose une convention ayant pour objet de permettre le transfert des équipements communs et des terrains d'assiette de la voirie et des espaces verts du lotissement dans le domaine public de la Commune de Blodelsheim dès l'achèvement des travaux. Les équipements et les terrains d'assiette seront cédés gratuitement et en pleine propriété à la Commune de Blodelsheim.

Vu le projet de convention relative à l'incorporation des voiries et réseaux dans le domaine public proposée par la société FONCIÈRE HUGUES AURÈLE,

Considérant l'utilité de classer la voirie et les réseaux du lotissement « Les Moissons » dans le domaine public de la voirie communale ;

Considérant que le plan d'aménagement du lotissement a été modifié à la demande du Conseil municipal afin d'élargir l'aire de retournement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les termes de la convention portant incorporation des voiries et réseaux du lotissement « Les Moissons » dans le domaine public proposé par la société FONCIÈRE HUGUES AURÈLE ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de parcelles du lotissement « Les Moissons » dont l'acte notarié.

6. FINANCES – OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la continuité du service l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2021 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire précédent (article L. 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquelles l'exécutif a le droit de mandater.

1. Budget principal

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 est de 295 052 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 73 763 €, soit 25 % de 295 052 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits visés ci-dessous :

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €
2031 – Frais d'études	30 000 €
Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 000 €
2135 – Installations générales, agencements	10 000 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	1 000 €
TOTAL	41 000 €

2. Budget eau

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 est de 102 573 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 25 643 €, soit 25 % de 102 573 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits visés ci-dessous :

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000 €
2031 – Frais d'études	8 000 €
Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000 €
21531 – Réseaux d'adduction d'eau	5 000 €
21561 – Matériel spécifique d'exploitation service de distrib. d'eau	5 000 €
TOTAL	18 000 €

7. AIRE DE JEUX « AUX QUATRE VENTS »

Suite à la commission technique du 15 octobre 2020, Jean-Bruno FOHRER a sollicité des devis auprès de trois entreprises pour l'installation d'une structure de jeux à l'aire des quatre vents, en remplacement du toboggan en bois qui avait dû être démonté pour des raisons d'usure.

Il est précisé que :

- L'aire de réception en gravillons et les bordures en bois sont à conserver ;
- La zone étant contrainte, une structure pour les plus grands (> 10 ans) n'est pas adaptée car celle-ci aurait été plus haute et aurait nécessité une aire de réception plus étendue. L'aire de jeux restera donc adaptée à la tranche d'âge 2-8 ans.
- Les devis portent sur des structures en acier galvanisé et/ou aluminium pour garantir une certaine durabilité.

Il avait été imaginé que le Conseil municipal des enfants soit impliqué dans le choix de la structure mais le deuxième confinement a rendu impossible la tenue de leurs réunions. Aussi, pour que les familles puissent profiter de la nouvelle structure dès l'arrivée des beaux jours, il convient d'ores et déjà d'arrêter un choix afin de pouvoir passer commande et procéder à l'installation au premier trimestre 2021.

Le Conseil municipal des enfants pourra être associé au choix des coloris.

Suite à présentation des différentes offres et à vote, le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise EPSL pour la structure de jeu de la gamme « Château » chiffrée à 9 025 € HT ;
- **DEMANDE** que le matériau du toboggan soit modifié pour avoir une glissière en plastique et non en inox.

8. RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Deux importantes opérations de renouvellement du réseau d'eau potable ont été menées durant le mandat précédent par le remplacement de 2 500 mètres linéaires de conduites. Ces travaux ont permis d'observer une diminution des fuites d'eau sur réseau.

Suite à la commission technique qui s'est tenue le 15 octobre 2020, il est proposé de poursuivre l'opération de renouvellement des réseaux d'eau potable anciens (réseaux de plus de 65 ans) en 2021 en traitant la rue Valentin, la rue du Marché et l'impasse Hammerstadt. Pour mener cette opération, la commune doit signer un contrat avec un maître d'œuvre qui sera chargé de réaliser les études, de préparer la consultation des entreprises et de superviser les travaux.

Vu la proposition financière émise par le bureau d'études COCYCLIQUE en date du 07/12/2020 et chiffrée à 6 500 € HT. ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre des deux dernières opérations avait été confiée à COCYCLIQUE et que ces prestations ont donné entière satisfaction ;

Le Conseil municipal, après délibération, à 15 voix pour et 3 abstentions,

- **DÉCIDE** de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable au bureau d'études COCYCLIQUE ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

9. DIVERS

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées depuis la dernière réunion :

- déclarations préalables n° 20 B 0028 à 0035
- permis de construire n° 20 B 0012

b) Informations de la Communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

- Présentation du projet EcoRhena : aménagement de 90 hectares de terrain en parc d'activités économiques dans le but de favoriser le développement industriel du port rhénan de Colmar / Neuf-Brisach.
- Le véhicule de ramassage des ordures ménagères ne fera plus de marche arrière lors des tournées de collecte pour des raisons de sécurité. Des points de regroupement des bacs devront être définis pour les

habitants des impasses. Les usagers concernés vont être contactés par les services de la Communauté de communes pour être informés de ce changement.

c) Calendrier

Les prochaines réunions du Conseil municipal sont fixées aux dates suivantes :

- mardi 2 février
- mardi 30 mars

d) Divers

M. le Maire :

- Point sur la situation de l'agent communal mis à disposition de la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace.
- Les bons d'achat ont été distribués aux seniors entre le 3 et le 7 décembre. M. le Maire remercie les conseillers qui ont pris part à cette distribution.
- Eiffage a procédé aux travaux de raccordement de la sirène d'alerte au SAIP (système d'alerte et d'information des populations) pour le ministère de l'intérieur. Dorénavant la sirène sera testée automatiquement chaque premier mercredi du mois et la préfecture pourra la déclencher à distance en cas d'urgence.
- Le Bureau de l'Association foncière a été installé le 23 novembre 2020.

Liliane HOMBERT : la Journée citoyenne 2021 est d'ores et déjà fixée au samedi 22 mai, sous réserve des possibilités liées à la situation sanitaire. Une première réunion de préparation se tiendra en début d'année.

10. O.N.F. – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX

M. le Maire présente le programme d'actions pour l'année 2021 proposé par l'Office National des Forêts. Il s'agit de travaux patrimoniaux préconisés pour la gestion durable de la forêt communale : cloisonnement d'exploitation et travaux de protection contre les dégâts de gibier. Le devis est chiffré à 1 300 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le programme des travaux patrimoniaux proposé par l'O.N.F. ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.

11. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS

Le montant du F.P.I.C. étant supérieur aux prévisions, un ajustement de crédits en section de fonctionnement est nécessaire comme suit :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6478	Autres charges sociales	- 976,00	
739223	FPIC	+ 976,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la modification ainsi présentée.

La séance est levée à 21h30.

Blodelsheim, le 22 décembre 2020

Le Maire,



François BERINGER

A large, stylized handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal and the printed name.

